

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 662

15 septembre 2000

**SOMMAIRE**

Auditorium Investments Germany, S.à r.l., Luxembourg	pages 31758,	31759
Aunid S.A., Luxembourg		31730
Autoparts Market S.A., Howald		31758
Axa Equities, Sicav, Luxembourg		31759
Balbis S.A.H., Luxembourg		31760
Baluiki S.A., Luxembourg		31760
B.C.H. Inversiones, Sicav, Luxembourg		31760
Benelux Participations & Investments S.A., Luxembourg	31762,	31765
Bernstein, S.à r.l., Bereldange	31765,	31766
Bigo Finance S.A., Luxembourg		31765
BMB Développement S.A., Fentange		31767
BMB Investissements S.A.H., Fentange		31767
Brago Finance, S.à r.l., Luxembourg		31768
Bric S.A.H., Luxembourg		31767
Brogui, S.à r.l., Howald		31772
Callander Managers S.A., Luxembourg	31766,	31767
Carrier 1 International S.A., Strassen	31768,	31772
Centre Fiduciaire du Luxembourg, S.à r.l., Lintgen		31773
Ceraton Holding S.A.H., Luxembourg		31766
Cesaree Holding S.A., Luxembourg		31773
Chiyoda Life Investment (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg		31774
Cockspur Holding S.A., Luxembourg		31774
Compagnie de Qualité S.A., Luxembourg		31775
Compagnie de Révision S.A., Luxembourg		31773
Compagnie Financière de Placements S.A., Luxembourg		31774
Compagnie Internationale Financière S.A., Luxembourg		31775
Compagnie Luxembourgeoise de Transactions S.A., Luxembourg		31775
Compuvision Media Holding S.A., Luxembourg		31776
Concept Factory S.A., Luxembourg		31767
Magia S.A.H., Fentange		31776
Marroni Finances S.A.H., Luxembourg		31776
Société de Participations Dorigny S.A.H. Luxembourg		31773
TCN Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg		31730
Tipica Investment S.A., Luxembourg		31742
TyCom Holdings A, S.à r.l., Luxembourg		31736
TyCom Holdings B, S.à r.l., Luxembourg		31745
TyCom Holdings C, S.à r.l., Luxembourg		31751

**AUNID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.722.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 1999*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société  
AUNID S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27959/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**TCN HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

**STATUTES**

In the year two thousand, on the fifth day of May.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TyCom NETWORKS LIMITED, a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Suite 201, The Zurich Centre, Second Floor, 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda, hereby represented by Mrs Perrine Meiffredy, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 21, 2000.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office****Art. 1. Name and Duration**

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of TCN HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object**

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

**Art. 3. Registered office**

The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II. - Corporate capital****Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at USD 14,000.- (fourteen thousand United States Dollars), represented by 140 (one hundred and forty) ordinary shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The Company may have one or several classes of shares. Each time one or more additional classes of shares or additional shares within a class will be issued, a shareholder's resolution will be taken and these articles will be amended, as appropriate.

**Art. 5. Profit sharing**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares**

In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares**

The Company shall have the power, subject to the compliance with the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital and in case the Company shall have more than one share class, the Company may acquire all or part of the shares of one share class or several share classes but not necessary of other share classes.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

**Chapter III. - Management**

**Art. 8. Management - Board of managers**

The Company is administered by one or more managers also called managing director(s). In case of plurality of managers, they constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The manager(s) need not be shareholder(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. In addition, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may grant general powers to one or several officers or agents for a defined period of time on the terms and conditions of engagement to be determined from time to time by the manager or in case of plurality, the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Liability of managers**

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

**Chapter IV. - Secretary**

**Art. 10. Appointment of a secretary**

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

**Chapter V. - General Meetings of Shareholders**

**Art. 11. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders**

The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within five months after the close of the financial year.

Extraordinary general meetings may be held in Luxembourg.

**Art. 12. Shareholders' voting rights**

Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

**Art. 13. Quorum - Majority**

Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken insofar as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing****Art. 14. Accounting year**

The Company's accounting year begins on October first and ends on September thirty of each year.

**Art. 15. Financial statements**

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 16. Inspection of documents**

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves**

An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

**Chapter VII. - Dissolution - Liquidation****Art. 18. Dissolution**

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles of Association to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation**

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

**Chapter VIII. - Audit****Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor**

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

**Chapter IX. - Governing law****Art. 21. Reference to Legal Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

*Subscription and payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 140 (one hundred and forty) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

As a consequence, all these shares have consequently been fully paid up by payments in cash, so that the sum of USD 14,000.- (fourteen thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory provision*

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the present day to 30th September, 2000.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately LUF 40,000.-

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. Determination of the number of managers at 3 (three).
2. Appointment as managers of the Company, for an unlimited period until the revocation of their mandate:
  - (a) Mr Byron Kalogerou, director of companies, residing in the Bermudas;
  - (b) Mr Richard Brann, director of companies, residing in Luxembourg;
  - (c) Mr Erik Lazar, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

In accordance with article 8 of the present articles of association, Mr Richard Brann and Mr Erik Lazar are appointed as general managers of the Company with the power to bind the Company by their respective sole signature.

3. The registered office is established in 6, avenue Emile Reuter in L-2420 Luxembourg.

4. Appointment of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as auditor of the Company until the revocation of its mandate.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Hesperange, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le cinq mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TyCom NETWORKS LIMITED, une société constituée sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Suite 201, The Zurich Centre, Second Floor, 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda, ici représentée par Monsieur Madame Perrine Meiffredy, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 avril 2000.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet - Siège social****Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination TCN HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet**

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, le gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à des investissements en matière immobilière, à la création, à la gestion, au développement et à la disposition de ses actifs tels que composés de temps en temps et en particulier mais pas exclusivement, de son portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation, directe ou indirecte, et aux sociétés du groupe, tous concours, y compris un concours financier, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de ses objets.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, de titres représentatifs de dettes, certificats, étant entendu qu'ils ne sont pas librement négociables et sont émis uniquement sous forme nominative.

**Art. 3. Siège social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Chapitre II. - Capital social****Art. 4. Capital**

Le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à quatorze mille dollars des Etats-Unis (USD 14.000,-), représenté par cent quarante (140) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Le capital social pourra être divisé en une ou plusieurs catégories de parts sociales. A chaque fois qu'une ou plusieurs nouvelles catégories de parts sociales seront créées ou que de nouvelles parts sociales au sein d'une catégorie seront créées, une résolution de l'assemblée générale des associés sera prise et les statuts seront modifiés en conséquence.

**Art. 5. Participation aux bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts**

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non-associés, que dans le respect de l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales**

La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres parts sociales et au cas où le capital social de la Société comporterait une ou plusieurs catégories de parts sociales, la Société pourrait procéder au rachat de toutes ou d'une partie des parts sociales d'une catégorie de parts sociales ou de plusieurs catégories de parts sociales mais pas nécessairement d'une autre catégorie de parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres actions devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

**Chapitre III. - Gérance**

**Art. 8. Gérance - Conseil de gérance**

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, appelés également administrateur(s) gérant(s). En cas de pluralité d'associés, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessous.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc. De plus, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, pourra conférer des pouvoirs généraux à un ou plusieurs gérants pour une période déterminée d'après les modalités et conditions de leur mission qui seront déterminés au cas par cas par le gérant, ou en cas de pluralité, par le Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat.

**Art. 9. Responsabilité des gérants**

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

**Chapitre IV. - Secrétaire**

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut ou ne peut pas être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs Transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

**Chapitre V. - Assemblée générale des associés**

**Art. 11. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés**

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les cinq mois après la clôture de l'exercice comptable.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg.

**Art. 12. Droit de vote des associés**

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin pour le représenter aux assemblées des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité**

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 14. Année sociale**

L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

**Art. 15. Comptes sociaux**

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 16. Inspection des documents**

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves**

Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérieurs.

**Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Chapitre VIII. - Vérification des comptes**

**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

**Chapitre IX. - Loi applicable**

**Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

*Souscription et libération*

Les 140 (cent quarante) parts sociales ont été souscrites par la société TyCom NETWORKS LIMITED, prénommée.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 14.000,- (quatorze mille dollars des Etats-Unis) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2000.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à LUF 40.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. l'assemblée fixe le nombre des gérants à 3 (trois).
2. l'assemblée désigne en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée jusqu'à la révocation de leur mandat:
  - a) Monsieur Byron Kalogerou, administrateur de sociétés, demeurant aux Bermudes
  - b) Monsieur Richard Brann, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
  - c) Monsieur Erik Lazar, avocat, demeurant à Luxembourg
 En conformité avec l'article 8 des présents statuts, Monsieur Richard Brann et Monsieur Erik Lazar sont nommés gérants délégués à la gestion journalière de la Société avec pouvoir d'engager la Société chacun sous sa seule signature.
3. le siège social de la Société est établi au 6, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.
4. l'assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la révocation de leur mandat.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre le texte anglais et le texte français, le version anglais prévaudra.

Fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Meiffredy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 5CS, fol. 61, case 8. – Reçu 6.286 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 mai 2000.

G. Lecuit.

(27929/220/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

### **TyCom Holdings A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

In the year two thousand, the eighteenth day of April, at 4.00 p.m.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TyCom Holdings I, S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Registry, hereby represented by Mrs Annette Brewer, lawyer, residing in Hettange-Grande (France), by virtue of a proxy given on April 18, 2000.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

#### **Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of TyCom Holdings A, S.à r.l. (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, bans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.



## Chapter II.- Corporate capital

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 39,900 (thirty-nine thousand nine hundred United States Dollars), represented by 399 (three hundred and ninety-nine) ordinary shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The Company may have one or several classes of shares. Each time one or more additional classes of shares or additional shares within a class will be issued, a shareholder's resolution will be taken and these articles will be amended, as appropriate.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least threequarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have the power, subject to the compliance with the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital and in case the Company shall have more than one share class, the Company may acquire all or part of the shares of one share class or several share classes but not necessary of other share classes.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

## Chapter III.- Management

**Art. 8. Management - Board of managers.** The Company is administered by one or more managers also called managing director(s). In case of plurality of managers, they constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The manager(s) need not be shareholder(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. In addition, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may grant general powers to one or several officers or agents for a defined period of time on the terms and conditions of engagement to be determined from time to time by the manager or in case of plurality, the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

## Chapter IV.- Secretary

**Art. 10. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

## Chapter V.- General Meetings of Shareholders

**Art. 11. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within five months after the close of the financial year.

Extraordinary general meetings may be held in Luxembourg.

**Art. 12. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

#### **Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on October first and ends on September thirty of each year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

#### **Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles of Association to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII. - Audit**

**Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### **Chapter IX. - Governing law**

**Art. 21. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

#### *Subscription and payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 399 (three hundred and ninety-nine) ordinary shares and to pay the shares so subscribed by a contribution in kind consisting of 399 (three hundred and ninety-nine) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, representing 99.75 % (ninety-nine point seventy-five per cent) of the share capital of TyCom Holdings II S.A. (TyCom II), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg (the «Shares»).

It results from a certificate issued by the directors of TyCom II on April 18, 2000 that:

1. The appearing party is the owner of the Shares, being 99.75% (ninety-nine point seventy-five per cent) of the total share capital of TyCom II;
2. The Shares are fully paid-up;
3. It is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. There exist no preemption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
5. The Shares are freely transferable;
6. All formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares of the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
7. On April 18, 2000, the Shares to be contributed are worth USD 39,900.- (thirty-nine thousand nine hundred United States Dollars).

The value of the said contribution has also been certified to the undersigned notary by a balance sheet of TyCom II dated April 18, 2000.

The said certificate, as well as the said balance sheet, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Transitory provisions*

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the present day to 30th September, 2000.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 80,000.- LUF, considering that the subscribed share capital of TyCom Holdings A, S.à r.l. is the result of a contribution in kind of three hundred and ninety-nine (399) shares, representing 99.75% (ninety-nine point seventy-five per cent) of the total share capital of TyCom II, as a result of which the contribution is exempt from Luxembourg proportional registration duty (droit d'apport) on the basis of Article 4.2 of the law of 29th December 1971.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. Determination of the number of managers at 3 (three).
2. Appointment as managers of the Company, for an unlimited period:
  - (a) Mr Byron Kalogerou, director of companies, residing in the Bermudas;
  - (b) Mr Richard Brann, director of companies, residing in Luxembourg;
  - (c) Mr Erik Lazar, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

In accordance with article 8 of the present articles of association, Mr Richard Brann and Mr Erik Lazar are appointed as general managers of the Company with the power to bind the Company by their respective sole signature.

3. The registered office is established in 6, avenue Emile Reuter in L-2420 Luxembourg.
4. Appointment of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written, at 4.30 p.m.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit avril, à 16.00 heures.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TyCom Holdings I, S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés, ici représentée par Madame Annette Brewer, juriste, demeurant à Hettange-Grande (France) en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 avril 2000.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination TyCom Holdings A, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, le gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à des investissements en matière immobilière, à la création, à la gestion, au développement et à la disposition de ses actifs tels que composés de temps en temps et en particulier mais pas exclusivement, de son portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation, directe ou indirecte, et aux sociétés du groupe, tous concours, y compris un concours financier, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de ses objets.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, de titres représentatifs de dettes, certificats, étant entendu qu'ils ne sont pas librement négociables et sont émis uniquement sous forme nominative.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à trente-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis (USD 39.900,-), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Le capital social pourra être divisé en une ou plusieurs catégories de parts sociales. A chaque fois qu'une ou plusieurs nouvelles catégories de parts sociales seront créées ou que de nouvelles parts sociales au sein d'une catégorie seront créées, une résolution de l'assemblée générale des associés sera prise et les statuts seront modifiés en conséquence.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts.** En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non-associés, que dans le respect de l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres parts sociales et au cas où le capital social de la Société comporterait une ou plusieurs catégories de parts sociales, la Société pourrait procéder au rachat de toutes ou d'une partie des parts sociales d'une catégorie de parts sociales ou de plusieurs catégories de parts sociales mais pas nécessairement d'une autre catégorie de parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres actions devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

## Chapitre III. - Gérance

**Art. 8. Gérance - Conseil de gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, appelés également administrateur(s) gérant(s). En cas de pluralité d'associés, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessous.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc. De plus, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, pourra conférer des pouvoirs généraux à un ou plusieurs gérants pour une période déterminée d'après les modalités et conditions de leur mission qui seront déterminés au cas par cas par le gérant, ou en cas de pluralité, par le Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

## Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut ou ne peut pas être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

### Chapitre V. - Assemblée générale des associés

**Art. 11. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés.** L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les cinq mois après la clôture de l'exercice comptable.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg.

**Art. 12. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être actionnaire pour le représenter aux assemblées des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

### Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

**Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérieurs.

### Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Chapitre VIII. - Vérification des comptes

**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

### Chapitre IX. - Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

La partie comparante déclare souscrire les 399 (trois cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales et effectuer le paiement desdites parts sociales par une contribution en nature consistant en 399 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant 99,75% (quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante quinze pour cent) du capital social de TyCom Holdings II S.A. (TyCom II), une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg (ci-après les «Actions»).

Il résulte, en outre, d'un certificat émis par les administrateurs de TyCom II en date du 18 avril 2000 que:

1. La partie comparante est propriétaire des Actions, représentant 99,75% (quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante-quinze pour cent) du capital social de TyCom II.

2. Toutes les Actions ont été entièrement payées.

3. La partie comparante possède le pouvoir de disposer des Actions.

4. Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels toute personne serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions lui soit transférée(s).

5. Les Actions sont librement cessibles.

6. Toutes les formalités intervenant après la contribution en nature des Actions de TyCom II seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de l'expédition notariée documentant ladite contribution en nature.

7. En date du 18 avril 2000, les Actions sont évaluées à 39.900,- USD (trente-neuf mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La valeur dudit apport a également été certifiée au notaire soussigné par un bilan de TyCom II en date du 18 avril 2000.

Ledit certificat, ainsi que le bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2000.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 80.000,- LUF, étant donné que le capital social souscrit de TyCom Holdings A, S.à r.l. résulte d'une contribution en nature de trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions, représentant 99,75% (quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante-quinze pour cent) du capital social de TyCom Holdings II S.A. et que par conséquent, la contribution en nature est exemptée du droit d'apport sur la base de l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. l'assemblée fixe le nombre des gérants à 3 (trois);
2. l'assemblée désigne en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Byron Kalogerou, administrateur de sociétés, demeurant aux Bermudes,
  - b) Monsieur Richard Brann, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
  - c) Monsieur Erik Lazar, avocat, demeurant à Luxembourg.

En conformité avec l'article 8 des présents statuts, Monsieur Richard Brann et Monsieur Erik Lazar sont nommés gérants délégués à la gestion journalière de la Société avec pouvoir d'engager la Société chacun sous sa seule signature.

3. le siège social de la Société est établi au 6, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg;
4. l'assemblée décide de nommer PriceWaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre le texte anglais et le texte français, le version anglais prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, à 16.30 heures.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Brewer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 124S, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 mai 2000.

G. Lecuit.

(27932/220/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

### **TIPICA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

#### STATUTS

L'an deux mille, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
2. - Monsieur Hans-Jürgen Salbach, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TIPICA INVESTMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente deux mille (EUR 32.000,-) euros, représenté par trente deux (32) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juillet à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires.*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2001.

#### *Souscription*

Les trente-deux (32) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, seize actions . . . . .	16
2.- Monsieur Hans-Jürgen Salbach, préqualifié, seize actions . . . . .	16
Total: trente-deux actions . . . . .	32

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille (EUR 32.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-cinq mille (65.000,- LUF) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2001:
  - a. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg;
  - b. Monsieur Markus Flubacher, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Lange Gasse 15, CH-4002 Bâle/Suisse;
  - c. Monsieur Hans-Jürgen Salbach, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.



3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2001:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) ayant son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, H.-J. Salbach, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 124S, fol. 35, case 10. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

R. Neuman.

(27930/226/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

### **TyCom Holdings B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

#### STATUTES

In the year two thousand, the eighteenth day of April, at 5.00 p.m.

Before Us, Maître Gerard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TyCom Holdings A, S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

hereby represented by Mrs Annette Brewer, lawyer, residing in Hettange-Grande (France), by virtue of a proxy given on April 18, 2000.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (société a responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

#### **Chapter I. - Name - Duration Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a société a responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of TyCom Holdings B, S.à r.l. (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations. In particular, the Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

#### **Chapter II. - Corporate capital**

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 39,900 (thirty-nine thousand nine hundred United States Dollars), represented by 399 (three hundred and ninety-nine) ordinary shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The Company may have one or several classes of shares. Each time one or more additional classes of shares or additional shares within a class will be issued, a shareholder's resolution will be taken and these articles will be amended, as appropriate.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have the power, subject to the compliance with the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital and in case the Company shall have more than one share class, the Company may acquire all or part of the shares of one share class or several share classes but not necessary of other share classes.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

### Chapter III. - Management

**Art. 8. Management - Board of managers.** The Company is administered by one or more managers also called managing director(s). In case of plurality of managers, they constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The manager(s) need not be shareholder(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. In addition, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may grant general powers to one or several officers or agents for a defined period of time on the terms and conditions of engagement to be determined from time to time by the manager or in case of plurality, the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

### Chapter IV. - Secretary

**Art. 10. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

### Chapter V. - General Meetings of Shareholders

**Art. 11. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within five months after the close of the financial year.

Extraordinary general meetings may be held in Luxembourg.

**Art. 12. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

#### **Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on October first and ends on September thirty of each year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

#### **Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles of Association to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII. - Audit**

**Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### **Chapter IX. - Governing law**

**Art. 21. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

#### *Subscription and payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 399 (three hundred and ninety-nine) ordinary shares and to pay the shares so subscribed by a contribution in kind consisting of 399 (three hundred and ninety-nine) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, representing 99,75 % (ninety-nine point seventy-five per cent) of the share capital of TyCom Holdings II S.A. (TyCom II), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg (the «Shares»).

It results from a certificate issued by the directors of TyCom II on April 18, 2000 that:

1. The appearing party is the owner of the Shares, being 99,75% (ninety-nine point seventy-five per cent) of the total share capital of TyCom II;
2. The Shares are fully paid-up;
3. It is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
5. The Shares are freely transferable;
6. All formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares of the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
7. On April 18, 2000, the Shares to be contributed are worth USD 39,900.- (thirty-nine thousand nine hundred United States Dollars).

The value of the said contribution has also been certified to the undersigned notary by a balance sheet of TyCom II dated April 18, 2000.

The said certificate, as well as the said balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory provision*

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the present day to 30th September, 2000.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 80,000.- LUF, considering that the subscribed share capital

of Tycom Holdings B, S.à r.l. is the result of a contribution in kind of three hundred and ninety-nine (399) shares, representing 99,75% (ninety-nine point seven-five per cent) of the total share capital of TyCom II, as a result of which the contribution is exempt from Luxembourg proportional registration duty (droit d'apport) on the basis of Article 4.2 of the law of 29th December 1971.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. Determination of the number of managers at 3 (three).
2. Appointment as managers of the Company, for an unlimited period:
  - (a) Mr Byron Kalogerou, director of companies, residing in the Bermudas;
  - (b) Mr Richard Brann, director of companies, residing in Luxembourg;
  - (c) Mr Erik Lazar, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

In accordance with article 8 of the present articles of association, Mr Richard Brann and Mr Erik Lazar are appointed as general managers of the Company with the power to bind the Company by their respective sole signature.

3. The registered office is established in 6, avenue Emile Reuter in L-2420 Luxembourg.
4. Appointment of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written, at 5.30 p.m.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit avril, à 17.00 heures.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TyCom Holdings A, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

ici représentée par Madame Annette Brewer, juriste, demeurant à Hettange-Grande (France) en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 18 avril 2000.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination TyCom Holdings B, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, le gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à des investissements en matière immobilière, à la création, à la gestion, au développement et à la disposition de ses actifs tels que composés de temps en temps et en particulier mais pas exclusivement, de son portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation, directe ou indirecte, et aux sociétés du groupe, tous concours, y compris un concours financier, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de ses objets.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, de titres représentatifs de dettes, certificats, étant entendu qu'ils ne sont pas librement négociables et sont émis uniquement sous forme nominative.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Chapitre II. - Capital social**

**Art. 4. Capital.** Le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à trente-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis (USD 39.900,-), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Le capital social pourra être divisé en une ou plusieurs catégories de parts sociales. A chaque fois qu'une ou plusieurs nouvelles catégories de parts sociales seront créées ou que de nouvelles parts sociales au sein d'une catégorie seront créées, une résolution de l'assemblée générale des associés sera prise et les statuts seront modifiés en conséquence.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts.** En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non-associés, que dans le respect de l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres parts sociales et au cas où le capital social de la Société comporterait une ou plusieurs catégories de parts sociales, la Société pourrait procéder au rachat de toutes ou d'une partie des parts sociales d'une catégorie de parts sociales ou de plusieurs catégories de parts sociales mais pas nécessairement d'une autre catégorie de parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres actions devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

### Chapitre III. - Gérance

**Art. 8. Gérance - Conseil de gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, appelés également administrateur(s) gérant(s). En cas de pluralité d'associés, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessous.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, on en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc. De plus, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, pourra conférer des pouvoirs généraux à un ou plusieurs gérants pour une période déterminée d'après les modalités et conditions de leur mission qui seront déterminés au cas par cas par le gérant, ou en cas de pluralité, par le Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut ou ne peut pas être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

### Chapitre V. - Assemblée générale des associés

**Art. 11. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés.** L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les cinq mois après la clôture de l'exercice comptable.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg.

**Art. 12. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être actionnaire pour le représenter aux assemblées des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

#### **Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

**Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérieurs.

#### **Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Chapitre VIII. - Vérification des comptes**

**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

#### **Chapitre IX. - Loi applicable**

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

##### *Souscription et Libération*

La partie comparante déclare souscrire les 399 (trois cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales et effectuer le paiement desdites parts sociales par une contribution en nature consistant en 399 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant 99,75% (quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante-quinze pour cent) du capital social de TyCom Holdings II S.A. (TyCom II), une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg (ci-après les «Actions»).

Il résulte, en outre, d'un certificat émis par les administrateurs de TyCom II en date du 18 avril 2000 que:

1. La partie comparante est propriétaire des Actions, représentant 99,75% (quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante-quinze pour cent) du capital social de TyCom II.
2. Toutes les Actions ont été entièrement payées.
3. La partie comparante possède le pouvoir de disposer des Actions.
4. Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels toute personne serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions lui soit transférée(s).
5. Les Actions sont librement cessibles.
6. Toutes les formalités intervenant après la contribution en nature des Actions de TyCom II seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de l'expédition notariée documentant ladite contribution en nature.
7. En date du 17 avril 2000, les Actions sont évaluées à 39.900,- USD (trente-neuf mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La valeur dudit apport a également été certifiée au notaire soussigné par un bilan de TyCom II en date du 18 avril 2000.

Ledit certificat, ainsi que le bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2000.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 80.000,- LUF, étant donné que le capital social souscrit de TyCom Holdings B, S.à. r.l. résulte d'une contribution en nature de trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions, représentant 99,75% (quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante quinze pour cent) du capital social de TyCom Holdings II S.A. et que par conséquent, la contribution en nature est exemptée du droit d'apport sur la base de l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. l'assemblée fixe le nombre des gérants à 3 (trois);
2. l'assemblée désigne en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Byron Kalogerou, administrateur de sociétés, demeurant aux Bermudes;
  - b) Monsieur Richard Brann, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
  - c) Monsieur Erik Lazar, avocat, demeurant à Luxembourg.

En conformité avec l'article 8 des présents statuts, Monsieur Richard Brann et Monsieur Erik Lazar sont nommés gérants délégués à la gestion journalière de la Société avec pouvoir d'engager la Société chacun sous sa seule signature.

3. le siège social de la Société est établi au 6, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg;
4. l'assemblée décide de nommer PriceWaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre le texte anglais et le texte français, le version anglais prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, à 17.30 heures.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Brewer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 124S, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 mai 2000.

G. Lecuit.

(27933/220/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**TyCom Holdings C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

—  
STATUTES

In the year two thousand, the eighteenth day of April, at 6.00 p.m.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TyCom Holdings B, S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

hereby represented by Mrs Annette Brewer, lawyer, residing in Hettange-Grande (France), by virtue of a proxy given on April 18, 2000.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of TyCom Holdings C, S.à r.l. (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. - Corporate capital

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 39,900 (thirty-nine thousand nine hundred United States Dollars), represented by 399 (three hundred and ninety-nine) ordinary shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The Company may have one or several classes of shares. Each time one or more additional classes of shares or additional shares within a class will be issued, a shareholder's resolution will be taken and these articles will be amended, as appropriate.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have the power, subject to the compliance with the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital and in case the Company shall have more than one share class, the Company may acquire all or part of the shares of one share class or several share classes but not necessary of other share classes.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

## Chapter III. - Management

**Art. 8. Management - Board of managers.** The Company is administered by one or more managers also called managing director(s). In case of plurality of managers, they constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The manager(s) need not be shareholder(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. In addition, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may grant general powers to one or several officers or agents for a defined period of time on the terms and conditions of engagement to be determined from time to time by the manager or in case of plurality, the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.



#### Chapter IV. - Secretary

**Art. 10. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. - General Meetings of Shareholders

**Art. 11. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within five months after the close of the financial year.

Extraordinary general meetings may be held in Luxembourg.

**Art. 12. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

#### Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

**Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on October first and ends on September thirty of each year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

#### Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles of Association to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VIII. - Audit

**Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### Chapter IX. - Governing law

**Art. 21. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

#### *Subscription and payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 399 (three hundred and ninety-nine) ordinary shares and to pay the shares so subscribed by a contribution in kind consisting of 399 (three hundred and ninety-nine) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, representing 99.75 % (ninety-nine point seventy-

five per cent) of the share capital of TyCom Holdings II S.A. (TyCom II), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg (the «Shares»).

It results from a certificate issued by the directors of TyCom II on April 18, 2000 that:

1. The appearing party is the owner of the Shares, being 99,75% (ninety-nine point seventy-five per cent) of the total share capital of TyCom II.
2. The Shares are fully paid-up.
3. It is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
4. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
5. The Shares are freely transferable.
6. All formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares of the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
7. On April 18, 2000, the Shares to be contributed are worth USD 39,900.- (thirty-nine thousand nine hundred United States Dollars).

The value of the said contribution has also been certified to the undersigned notary by a balance sheet of TyCom II dated April 18, 2000.

The said certificate, as well as the said balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory provision*

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the present day to 30th September, 2000.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 80,000.- LUF, considering that the subscribed share capital of TyCom Holdings C, S.à r.l. is the result of a contribution in kind of three hundred and ninety-nine (399) shares, representing 99,75% (ninety-nine point seven-five per cent) of the total share capital of TyCom II, as a result of which the contribution is exempt from Luxembourg proportional registration duty (*droit d'apport*) on the basis of Article 4.2 of the law of 29 December 1971.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. Determination of the number of managers at 3 (three).
2. Appointment as managers of the Company, for an unlimited period:
  - (a) Mr Byron Kalogerou, director of companies, residing in the Bermudas;
  - (b) Mr Richard Brann, director of companies, residing in Luxembourg;
  - (c) Mr Erik Lazar, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

In accordance with article 8 of the present articles of association, Mr Richard Brann and Mr Erik Lazar are appointed as general managers of the Company with the power to bind the Company by their respective sole signature.

3. The registered office is established in 6, avenue Emile Reuter in L-2420 Luxembourg.
4. Appointment of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written, at 6.30 p.m.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit avril, à 18.00 heures.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TyCom Holdings B, S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

ici représentée par Madame Annette Brewer, juriste, demeurant à Hettange-Grande (France) en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 avril 2000.

Ladite procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

#### **Chapitre 1<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination TyCom Holdings C, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, le gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à des investissements en matière immobilière, à la création, à la gestion, au développement et à la disposition de ses actifs tels que composés de temps en temps et en particulier mais pas exclusivement, de son portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation, directe ou indirecte, et aux sociétés du groupe, tous concours, y compris un concours financier, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de ses objets.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, de titres représentatifs de dettes, certificats, étant entendu qu'ils ne sont pas librement négociables et sont émis uniquement sous forme nominative.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à trente-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis (USD 39.900), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Le capital social pourra être divisé en une ou plusieurs catégories de parts sociales. A chaque fois qu'une ou plusieurs nouvelles catégories de parts sociales seront créées ou que de nouvelles parts sociales au sein d'une catégorie seront créées, une résolution de l'assemblée générale des associés sera prise et les statuts seront modifiés en conséquence.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts.** En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non-associés, que dans le respect de l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres parts sociales et au cas où le capital social de la Société comporterait une ou plusieurs catégories de parts sociales, la Société pourrait procéder au rachat de toutes ou d'une partie des parts sociales d'une catégorie de parts sociales ou de plusieurs catégories de parts sociales mais pas nécessairement d'une autre catégorie de parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres actions devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

## Chapitre III. - Gérance

**Art. 8. Gérance - Conseil de gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, appelés également administrateur(s) gérant(s). En cas de pluralité d'associés, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessous.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, on en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc. De plus, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, pourra conférer des pouvoirs généraux à un ou plusieurs gérants pour une période déterminée d'après les modalités et conditions de leur mission qui seront déterminés au cas par cas par le gérant, ou en cas de pluralité, par le Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut ou ne peut pas être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. - Assemblée générale des associés

**Art. 11. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés.** L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les cinq mois après la clôture de l'exercice comptable.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg.

**Art. 12. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être actionnaire pour le représenter aux assemblées des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

#### Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

**Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

#### Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Chapitre VIII. - Vérification des comptes

**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

### Chapitre IX. - Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

La partie comparante déclare souscrire les 399 (trois cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales et d'effectuer le paiement desdites parts sociales par une contribution en nature consistant en 399 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant 99,75% (quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante-quinze pour cent) du capital social de TyCom Holdings II S.A. (TyCom II), une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg (ci-après les «Actions»).

Il résulte, en outre, d'un certificat émis par les administrateurs de TyCom II en date du 18 avril 2000 que:

1. La partie comparante est propriétaire des Actions, représentant 99,75% (quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante-quinze pour cent) du capital social de TyCom II.
2. Toutes les Actions ont été entièrement payées.
3. La partie comparante possède le pouvoir de disposer des Actions.
4. Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels toute personne serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions lui soit transférée(s).
5. Les Actions sont librement cessibles.
6. Toutes les formalités intervenant après la contribution en nature des Actions de TyCom II seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de l'expédition notariée documentant ladite contribution en nature.
7. En date du 18 avril 2000, les Actions sont évaluées à 39.900,- USD (trente-neuf mille neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La valeur dudit apport a également été certifiée au notaire soussigné par un bilan de TyCom II en date du 18 avril 2000.

Ledit certificat, ainsi que le bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2000.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 80.000,- LUF, étant donné que le capital social souscrit de Tycom Holdings C, S.à r.l. résulte d'une contribution en nature de trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions, représentant 99,75% (quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante-quinze pour cent) du capital social de TyCom Holdings II S.A. et que par conséquent, la contribution en nature est exemptée du droit d'apport sur la base de l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. l'assemblée fixe le nombre des gérants à 3 (trois);
2. l'assemblée désigne en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Byron Kalogerou, administrateur de sociétés, demeurant aux Bermudes;
  - b) Monsieur Richard Brann, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
  - c) Monsieur Erik Lazar, avocat, demeurant à Luxembourg.

En conformité avec l'article 8 des présents statuts, Monsieur Richard Brann et Monsieur Erik Lazar sont nommés gérants délégués à la gestion journalière de la Société avec pouvoir d'engager la Société chacun sous sa seule signature.

3. le siège social de la Société est établi au 6, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg;
4. l'assemblée décide de nommer PriceWaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre le texte anglais et le texte français, le version anglais prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, à 18.30 heures.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Brewer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 124S, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 mai 2000.

G. Lecuit.

(27934/220/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**AUTOPARTS MARKET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 48.891.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 27 novembre 1999 à 16.00 heures*

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social dans la commune de Hesperange.

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Hilger Joseph, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire M. Pierre Van Doornick, et comme scrutateur M. Marc Van Doornick tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

- 1) Par votes spéciaux, l'Assemblée approuve le transfert du siège social à son nouvelle adresse: 2, rue des Joncs, L-1818 Howald.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature	Signature	Signature
<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(27961/725/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**AUDITORIUM INVESTMENTS GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

In the year two thousand, on the twenty-sixth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AUDITORIUM INVESTMENTS GERMANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 19th of April 2000, in course of inscription at trade register Luxembourg section B.

The meeting is composed by the sole member, AUDITORIUM INVESTMENTS 4, S.à r.l., incorporated under Luxembourg Law and having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

*First resolution*

The sole member decides to amend article three of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«**Art. 3.** The company's object is, in Luxembourg as well as in any European country or elsewhere, in whatsoever form, directly or indirectly, to carry out and provide telecommunication services and own or run in any form telecommunication networks and telecommunication mobile phone networks and take telecom licenses in any European country.

The company may carry out, in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal, or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management, and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The company may carry out any related business, transactions, and take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favor its development or the extension of its operations.

In general, the company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal, and real estate transactions, which it may, deem useful to the accomplishment and development of its object.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of

the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AUDITORIUM INVESTMENTS GERMANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 19 avril 2000.

L'assemblée est composée de l'associée unique, AUDITORIUM INVESTMENTS 4, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg que dans tout pays européen ou ailleurs, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de rendre et fournir des services de télécommunication et de posséder et mettre en valeur sous toutes les formes possibles des réseaux de télécommunication, et des réseaux de téléphonie mobile et de prendre des brevets et licences de télécommunication dans tout pays européen.

La Société peut exercer, au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger toutes activités industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société soit considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 124S, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

J. Elvinger.

(27957/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**AUDITORIUM INVESTMENTS GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.  
(27958/211/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**AXA EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 32.224.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

*On behalf of AXA EQUITIES, SICAV  
CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

(27962/014/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**BALBIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.074.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 novembre 1999*

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, Madame Yolande Johans, employée privée, 5, An der Reispelt, L-4981 Reckange-sur-Mess et Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biver sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005. FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est nommée en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Fait à Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Certifié sincère et conforme  
BALBIS S.A.

J.-R. Bartolini F. Mesenburg  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(27963/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**BALUIKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 53.137.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(27964/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**BALUIKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 53.137.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société  
lors de sa réunion du 18 mai 2000 à 10.00 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du 18 mai 2000:

- Les comptes annuels au 31 décembre 1998 sont approuvés, à l'unanimité.
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandats pour les années sociales se clôturant au 31 décembre 1998.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire en l'an 2001.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour extrait conforme  
M. Helminger  
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(27965/631/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**B.C.H. INVERSIONES, SICAV, Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 62.705.

In the year two thousand, on the seventh April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of B.C.H. INVERSIONES, SICAV, a société anonyme, established at Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, R. C. Luxembourg section B number 62.705, incorporated by deed on the 19th of January 1998, published in the Luxembourg Mémorial C number 136 of the 4th of March 1998.

The meeting is presided by Mr Philippe Visconti, bank employee, residing in Villerupt, France.

The chairman appointed as secretary Mrs Nuria Tejada, bank employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Véronique Jean, bank employee, residing in Volmerange-les-Mines, France.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.



II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Dissolution of B.C.H. INVERSIONES, SICAV.
- 2.- Appointment of BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, represented by Mr Jean Ezard, as liquidator and determination of its powers.
- 3.- Instruction to the liquidator to present its liquidation report at an Extraordinary General Meeting to be held on 28 April 2000 at 11.00 a.m. and to convoke an additional Extraordinary General Meeting to be held on 28 April 2000 at 17.00 p.m. for the closing of the liquidation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, represented by Mr Jean Ezard, having its registered office at Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

All powers are granted to the liquidator to represent the company at the operations of liquidation, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding.

*Third resolution*

The meeting gives instruction to the liquidator to present its liquidation report at an Extraordinary General Meeting to be held on 28 April 2000 at 11.00 a.m. and to convoke an additional Extraordinary General Meeting to be held on 28 April 2000 at 5.00 p.m. for the closing of the liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.C.H. INVERSIONES SICAV, ayant son siège social à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.705, constituée suivant acte reçu le 19 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 136 du 4 mars 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Villerupt, France.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nuria Tejada, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Jean, employée de banque, demeurant à Volmerange-les-Mines, France.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution de B.C.H. INVERSIONES, SICAV.
- 2.- Nomination de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Jean Ezard, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Instructions au liquidateur de présenter son rapport de liquidation à une Assemblée Générale Extraordinaire à tenir le 28 avril 2000 à 11.00 heures et de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire additionnelle à tenir le 28 avril 2000 à 17.00 pour clôturer la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Jean Ezard, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne instructions au liquidateur de présenter son rapport de liquidation à une Assemblée Générale Extraordinaire à tenir le 28 avril 2000 à 11.00 heures et de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire additionnelle à tenir le 28 avril 2000 à 17.00 heures pour clôturer la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Visconti, N. Tejada, V. Jean, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 123S, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

J. Elvinger.

(27966/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**BENELUX PARTICIPATIONS & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.655.

L'an deux mille, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BENELUX PARTICIPATIONS & INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 67.655, constituée suivant acte reçu en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 148 du 8 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Steinfort.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique)

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations éventuelles, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Suppression de la valeur nominale des 100 parts sociales existantes.
  - 2) Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR), au cours officiel de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le nouveau capital de la société s'élevant alors à EUR 12.394,68, arrondi à EUR 12.400,-.
  - 3) Remplacement des 100 parts sociales existantes sans valeur nominale par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124,- chacune.
  - 4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 18.600,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.400,- à EUR 31.000,- par la création et l'émission de 150 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 124,- chacune.
  - 5) Souscription et libération des 150 parts sociales nouvelles en numéraire.
  - 6) Démission du gérant et décharge à lui donner.
  - 7) Transformation de la société en une société anonyme.
  - 8) Nominations de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
  - 9) Divers.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 100 (cent) parts sociales représentant le capital social de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir, avec effet à partir de ce jour, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), pour l'exprimer dorénavant en EUR (Euros), au cours officiellement établi au 1<sup>er</sup> janvier 1999 de EUR 1,-, égal à BEF 40.3399; par conséquent le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit cents), arrondi de commun accord à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les 100 (cent) parts sociales existantes sans expression de valeur nominale par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 18.600,- (dix-huit mille six cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), par la création et l'émission de 150 (cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune.

L'ensemble de ces nouvelles parts sociales, donnant les mêmes droits et obligations que les parts anciennes, est à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les associés actuels renoncent à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles:

- 1) la société de droit luxembourgeois INDICA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam (R.C. Luxembourg Section B numéro 72.596); pour 75 (soixante-quinze) parts sociales nouvelles;
- 2) la société de droit luxembourgeois MARCH MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam (R. C. Luxembourg Section B numéro 72.601) pour 75 (soixante-quinze) parts sociales nouvelles.

*Intervention - Souscription - Libération*

Interviennent ensuite aux présentes les sociétés INDICA INVESTMENTS S.A. et MARCH MANAGEMENT S.A., prénommées, toutes deux ici représentées par leur administrateur-délégué Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Luxembourg;

lesquelles, par l'intermédiaire de leur représentant prénommé, ont déclaré souscrire, chacun pour moitié, les 150 (cent cinquante) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire au compte de la société à responsabilité limitée BENELUX PARTICIPATIONS & INVESTMENTS, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, de sorte que la dite société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 18.600,- (dix-huit mille six cents Euros).

*Sixième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé, comme gérant et lui donne décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée BENELUX PARTICIPATIONS & INVESTMENTS, S.à r.l.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme avec effet à partir de ce jour.

L'assemblée décide en conséquence de doter la société de statuts adaptés à une société anonyme luxembourgeoise.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

**STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BENELUX PARTICIPATIONS & INVESTMENTS, S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet:

a) l'établissement, la création, le commerce, la direction et le follow-up des opérations financières, d'investissement et de courtage dans tous leurs aspects; l'organisation et l'entreprise de tous commerces, affaires et opérations faits par des financiers, capitalistes, promoteurs, actionnaires, sociétés, corporations, compagnies, associations, agents immobiliers, commerçants, industriels et négociants;

- b) l'établissement, la création, le commerce et le follow-up de toutes agences et représentations, la distribution de produits et marchandises, le commerce, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, de matériaux pures, de biens, de marchandises, de produits et propriétés de toute sorte et nature;
- c) la direction et le follow-up de commerce international;
- d) la conclusion et l'entretien de contrats de toute sorte, de tout acte judiciaire, liés à l'objet ci-dessus;
- e) l'exploitation de biens immobiliers, l'achat et la vente, le leasing de terrains, de constructions immobilières; l'administration et la gestion d'hôtels, et le tourisme en général;
- f) le service de consultation aux - et l'administration des sociétés et entreprises dans le sens le plus large du terme;
- g) la société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Huitième résolution: Nominations statutaires*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

A) Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1) Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Luxembourg;
- 2) La société anonyme INDICA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg;
- 3) La société anonyme MARCH MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la société, lequel peut valablement engager ladite société par sa seule Signature.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

B) Est nommée commissaire au comptes de la société:

la société DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg,  
 les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.  
 Signé: J.-H. Van Leuvenheim, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.  
 Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 5CS, fol. 55, case 7. – Reçu 7.503 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

J. Elvinger.

(27967/211/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**BENELUX PARTICIPATIONS & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
 (anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 67.655.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.  
 (27968/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**BIGO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
 R. C. Luxembourg B 34.947.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2000*

- la cooptation de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- est nommé Administrateur supplémentaire Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
 BIGO FINANCE S.A.  
 Signatures  
 Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27971/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**BERNSTEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, Luxembourg, 53, route de Luxembourg.  
 R. C. Luxembourg B 65.457.

L'an deux mille, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jean-Luc Halsdorf, employé privé, demeurant à L-3961 Ehlange/Mess, 40, rue des Trois Cantons;
2. - Madame Zita Moser, sans état particulier, épouse de Monsieur Josef Halsdorf demeurant à L-3961 Ehlange/Mess, 40, rue des Trois Cantons.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée BERNSTEIN, S.à r.l., ayant son siège social à L-3377 Leudelange, 28, rue de la Gare, R.C. Luxembourg section B numéro 65.457, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 717 du 3 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 1999, publié au Mémorial C numéro 386 du 28 mai 1999;

- que le capital social est fixé à six cent mille francs (600.000,- LUF), représenté par six cents (600) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune;

- que le comparant sub 1.- est le seul et unique associé actuel de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Jean-Luc Halsdorf, préqualifié, cède par les présentes les six cents (600) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Zita Moser, préqualifiée, qui accepte.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent mille francs (600.000,- LUF) représenté par six cents (600) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par Madame Zita Moser, sans état particulier, épouse de Monsieur Josef Halsdorf, demeurant à L-3961 Ehrlange/Mess, 40, rue des Trois Cantons.»

*Troisième résolution*

Le siège social est transféré de Leudelange à L-7240 Bereldange, 53, route de Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bereldange.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de trente mille francs, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Halsdorf, Z. Moser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2000, vol. 510, fol. 51, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2000.

J. Seckler.

(27969/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**BERNSTEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, Luxembourg, 53, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2000.

J. Seckler.

(27970/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**CERATON HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.040.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mars 2000*

Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

CERATON HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(27985/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.949.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(27979/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.949.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2000*

*Composition du Conseil d'Administration:*

Messieurs Arthur de La Grandière, Président,  
Antoine Calvisi,  
Claude H. Cellier,  
Robert Reckinger,  
John R. Whitmore.

*Commissaire aux Comptes:*

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Luxembourg, le 19 mai 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*  
N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(27980/007/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

**BMB DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Fentange, 50, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.049.

**BMB INVESTISSEMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Fentange, 50, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.050.

—  
En date du 24 septembre 1999, GEFCO CONSULTING S.A., 2, rue Wilson, L-Luxembourg, R. C. B 69.580 et la société BMB DEVELOPPEMENT S.A., 50, rue de Bettembourg, L-Fentange, R. C. B 74.049, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

En date du 24 septembre 1999, GEFCO CONSULTING S.A., 2, rue Wilson, L-Luxembourg, R. C. B 69.580 et la société BMB INVESTISSEMENTS S.A.H., 50, rue de Bettembourg, L-Fentange, R. C. B 74.050, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(27974/725/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

**BRIC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.475.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 octobre 1999*

\* Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Extrait certifié sincère et conforme  
BRIC S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(27977/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

**CONCEPT FACTORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.097.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 28 mars 2000, vol. 125, fol. 67, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

Signature.

(27998/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

**BRAGO FINANCE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 38.334.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausend, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BUTWIN S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in San José (Costa Rica), hier vertreten durch Herrn Guy Bernard, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Generalvollmacht, ausgestellt am 6. August 1996.

Eine Abschrift dieser Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, namens wie er handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BRAGO FINANCE, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, 31, allée Scheffer, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 38.334 wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 10. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 138 vom 11. April 1992. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 15. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 153 vom 9. März 1999.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfunddreissigtausend ECU (35.000,- ECU) eingeteilt in siebenhundert (700) Anteile von je fünfzig ECU (50,- ECU).

Die alleinige Gesellschafterin hat beschlossen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf die Gesellschafterin über welche erklärt dass alle Schulden der Gesellschaft geregelt sind und dass sie sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden unter ihrer persönlichen Haftung zu übernehmen. Sie wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Dem Geschäftsführer wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in Luxemburg, 31, allée Scheffer, hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Bernard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 124S, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 19. Mai 2000.

F. Baden.

(27975/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 65.864.

In the year two thousand, on the sixteenth of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, with its registered office in Strassen,

by virtue of decisions taken on February 22 and 28, 2000 by the IPO COMMITTEE acting on behalf of the board of directors of the said company, by virtue of a decision in its meeting held on January 11, 2000.

A copy of such decisions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., with its registered office in Strassen, was incorporated by a deed passed before notary Gérard Lecuit, on August 13th, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 783 of October 28th, 1998, the articles of Association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary on January 19, 2000, on the process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations,

and has now a subscribed capital of sixty-six million one hundred thirty-one thousand six hundred eighty United States dollars (66,131,680.- USD) represented by thirty-three million sixty-five thousand eight hundred forty (33,065,840) shares with a nominal value of two United States dollars (2.- USD) each.



2) The article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at hundred ten million United States dollars (110,000,000.- USD) to be divided into fifty-five million shares (55,000,000) shares with a nominal value of two United States dollars (2.- USD) each. A maximum of four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four United States dollars (4,444,444.- USD) (not counting any additional options granted to Thomas Wynne or Victor Pelson) are reserved to the holders of options issued under the 1999 Share Option Plan approved by the board of directors on January 15, 1999 and a maximum of eight million United States dollars (8,000,000.- USD) are reserved for the holders of warrants issued as part of an issuance by the corporation of 1) USD Units, each USD Unit consisting of one dollar note due 2009 and one warrant to purchase shares of common stock of the corporation and/or 2) EuroUnits, each Euro Unit consisting of one euro note due 2009 and one warrant to purchase shares of common stock of the corporation, in each case as determined by the board of directors or its designee(s). Subject to what is stated above with respect to the authorized capital reserved to the holders of options and/or warrants, the authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation. The board of directors is hereby authorized to issue further shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32(5) of the Company Act of August 10, 1915, as amended. The board of directors is specifically authorized to make such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential or preemptive right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions, receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital, issuing shares and carrying out all such acts and things as are necessary to document the increase in capital and, in particular, to amend in the legally required notarial form, the present article to reflect the capital increase. Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option, unless transfer restrictions or other restrictions otherwise require. The corporation may refuse to approve a transfer of shares if it determines that such transfer would be in violation of an existing restriction on the transfer of shares which has been brought to its attention (it being understood that such a refusal must not result in a situation where a shareholder of the corporation who wishes to sell his shares to a party who has made a bona fide offer to purchase such shares is forced to continue holding such shares for an extended period of time) and shall notify the grounds for its refusal to the shareholder seeking to effect the transfer. The board of directors may delegate to any committee formed by the board of directors the responsibility for approving or refusing to approve proposed share transfers as contemplated by the preceding paragraph of this article 5. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds and notes, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds and notes may only be made within the limits of the authorized capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond or note issue. If the corporation issues bonds or notes in registered form, a ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the corporation, or at such other place as the board of directors shall designate for this purpose. Within the limits of the authorized capital set forth above, the board of directors is also authorized to issue warrants giving to each warrant holder a right to subscribe for one or more shares (or for a fraction of a share, it being understood that the corporation shall in no event be obligated to issue any fractional shares), without reserving to the existing shareholders a preferential right to acquire the warrants or to subscribe to shares upon the exercise of the warrants. The board of directors is authorized to determine the conditions under which the warrants will be issued, including without limitation the subscription price to be paid for the shares upon the exercise of the warrants, subject to article 26-5 (1) of the law on commercial companies, as well as the price to be paid in consideration of the warrant, if any. The board of directors may subject the exercise of the warrants to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions, if any, as to the disposal of the shares issued upon the exercise of the warrants.»

3) Pursuant to the above-mentioned provisions of the article 5 of the articles of incorporation the board of directors, acting through its IPO Committee, resolved to increase the corporate capital as follows:

- On February 22, 2000, the IPO Committee decided to increase the share capital by an amount of fifteen million United States dollars (15,000,000.- USD) by the issuance of seven million five hundred thousand (7,500,000) shares with a nominal value of two United States dollars (2.- USD) each and to accept their subscription and full payment with a share premium, as mentioned hereafter, by MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, SALOMON BROTHERS INTERNATIONAL LIMITED, UBS A.G., MERRILL LYNCH INTERNATIONAL, BEAR STERNS INTERNATIONAL LIMITED and COMMERZBANK Aktiengesellschaft.

As a result of such increase of capital the Company received an amount of one hundred fifty-seven million seventy-six thousand seven hundred seventy-four United States dollars (157,076,774.- USD) and of four hundred sixty million two hundred eighty-five thousand nine hundred fourteen euro (460,285,914.- EUR) as consideration for the seven million five hundred thousand (7,500,000) newly issued shares, the difference between the nominal value of such shares and the amounts paid being allocated to a share premium account of the Company.

- On February 22, 2000, the IPO Committee decided to increase the share capital by an amount of forty-nine thousand three hundred United States dollars (49,300.- USD) by issuing twenty-four thousand six hundred fifty (24,650) new shares with a nominal value of two United States dollars (2.- USD) and to accept their subscription and full payment at nominal value by CHASE MANHATTAN BANK.

- On February 28, 2000, the IPO Committee decided to increase the share capital by an amount of two million two hundred fifty thousand United States dollars (2,250,000.- USD) by the issuance of one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) new shares with a nominal value of two United States dollars (2.- USD) each and to accept their subscription and full payment with a share premium, as mentioned hereafter, by MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, SALOMON BROTHERS INTERNATIONAL LIMITED, UBS A.G., MERRILL LYNCH INTERNATIONAL, BEAR STERNS INTERNATIONAL LIMITED and COMMERZBANK Aktiengesellschaft.

As a result of such increase of capital the Company received an amount of ninety-two million four hundred ninety-one thousand eight hundred seventy-five euro (92,491,875.- EUR) as consideration for the one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) newly issued shares, the difference between the nominal value of such shares and the amounts paid being allocated to a share premium account of the Company.

- On February 28, 2000, the IPO Committee decided to increase the share capital by an amount of seven thousand three hundred seventy-six United States dollars (7,376.- USD) by issuing three thousand six hundred eighty-eight (3,688) new shares with a nominal value of two United States dollars (2.- USD) and to accept their subscription and full payment at nominal value by CHASE MANHATTAN BANK.

Each of the eight million six hundred fifty-three thousand three hundred thirty-eight (8,653,338) new ordinary shares has been paid-up by cash payments, as was certified to the notary executing this deed who expressly bears witness hereto.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at eighty-three million four hundred thirty-eight thousand three hundred fifty-six United States dollars (83,438,356.- USD) represented by forty-one million seven hundred nineteen thousand one hundred seventy-eight (41,719,178) shares with a nominal value of two United States dollars (2.- USD) each.»

#### Costs

For the purposes of the registration, the amounts of euro 552,777,789.- (460,285,914.- + 92,491,875.-) and USD 157,133,450.- (15,000,000.- + 142,076,774.- + 49,300.- + 7,376.-) are valued at 22,299,000,730.40 LUF and 7,073,705,680.- LUF.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately 7,330,000.- EUR, i.e. 295,691,467.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le seize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Maître Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Strassen,

en vertu des pouvoirs lui conférés par des décisions prises en date des 22 et 28 février 2000 par le «IPO Committee», agissant pour le conseil d'administration de ladite société en vertu d'une décision prise lors de sa réunion tenue le 11 janvier 2000.

Une copie desdites décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Strassen a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, en date du 13 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 783 du 28 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le même notaire en date du 19 janvier 2000, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

et a actuellement un capital souscrit de soixante-six millions cent trente et un mille six cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (66.131.680.- USD) représenté par trente-trois millions soixante-cinq mille huit cent quarante (33.065.840) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2.- USD) chacune.

2.) L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé de la société est fixé à cent dix millions de dollars des Etats-Unis (110.000.000.- USD) à diviser en cinquante-cinq millions (55.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2.- USD) chacune.

Un maximum de quatre millions quatre cent quarante-quatre mille et quatre cent quarante-quatre dollars des Etats-Unis (4.444.444.- USD) (sans compter d'autres options additionnelles offertes à Thomas Wynne ou Victor Pelson) sont réservés aux détenteurs d'options émises sous le Share Option Plan de 1999, approuvé par le conseil d'administration à la date du 15 janvier 1999 et un maximum de huit millions de dollars des Etats-Unis (8.000.000.- USD) sont réservés aux

détenteurs de warrants émis comme partie d'une émission de la société de 1) USD Units, chaque USD Unit consistant en une note de un dollar venant à échéance en 2009 et un warrant pour acquérir des actions ordinaires de la société et/ou 2) des Euro Units, chaque Euro Unit consistant en une note de un euro venant à échéance en 2009 et un warrant pour acquérir des actions ordinaires de la société, dans chaque cas comme il sera déterminé par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s). Sous réserve de ce qui a été dit plus haut, concernant le capital social autorisé réservé aux détenteurs d'options et/ou de warrants, le capital social autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale d'actionnaires, délibérant aux conditions de quorum requis pour une modification du capital social.

Le conseil d'administration est par la présente autorisé d'émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission en vue de porter le capital total de la société au total du capital autorisé en une fois ou en plusieurs fois, tel qu'il le décide librement et d'accepter des souscriptions pour ces actions endéans une période déterminée conformément aux termes de l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Le conseil d'administration est autorisé plus particulièrement à procéder à des émissions sans devoir réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel ou un droit de préemption de souscrire les actions qui vont être émises.

Le conseil d'administration pourra déléguer à une quelconque personne valablement autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou le tout d'une telle augmentation de capital, d'émettre des actions et de procéder à tous actes et actions nécessaires pour documenter l'augmentation de capital et, en particulier, de modifier le présent article pour refléter l'augmentation de capital, sous la forme notariée telle que requise par la loi.

Les actions seront, à l'option du détenteur, exprimés en certificats représentant une seule action ou en des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions seront émises, à l'option de l'actionnaire, comme actions nominatives ou au porteur, sauf au cas où des restrictions au transfert ou d'autres restrictions requièrent le contraire.

La société pourra refuser d'approuver un transfert d'actions si elle estime qu'un tel transfert est en violation d'une restriction existante sur le transfert d'actions qui a été portée à sa connaissance (étant entendu que ce refus ne doit pas résulter en une situation où un actionnaire de la société, qui veut vendre ses actions à une partie qui a fait une offre de bonne foi d'acquérir ces actions, est forcé de garder ces actions pour une période prolongée) et elle notifiera les raisons de son refus à l'actionnaire qui veut procéder au transfert.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout comité établi par le conseil d'administration la responsabilité d'approuver ou de refuser les transferts d'actions envisagés conformément aux termes du paragraphe précédent de cet article 5. La société pourra, dans la mesure de ce qui est permis par la loi, acquérir ses propres actions. De plus, le conseil d'administration est autorisé d'émettre des obligations ou notes ordinaires ou convertibles, nominatifs ou au porteur, avec une dénomination quelconque et payable en n'importe quelle devise. Toute émission d'obligations et de notes convertibles pourra seulement être effectuée dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et le remboursement et toutes autres conditions qui pourront le cas échéant être en relation avec une telle émission d'obligations ou de notes.

Si la société émet des obligations ou des notes au porteur, un registre des détenteurs d'obligations nominatives sera tenu au siège social de la société, ou à toute autre endroit que le conseil d'administration déterminera à cet effet.

Dans le cadre des limites du capital autorisé, le conseil d'administration est également autorisé à émettre des warrants donnant à chaque porteur le droit de souscrire une ou plusieurs actions (ou fraction d'action, en étant sous-entendu que la société ne sera aucunement obligée d'émettre des fractions d'action), sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel d'acquérir des warrants ou de souscrire des actions suite à l'exercice des warrants.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les warrants seront émis, y inclus sans limitation le prix de souscription à payer pour les actions suite à l'exercice des warrants, sans préjudice de l'article 26-5 (1) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, ainsi que le prix à payer en considération du warrant, si applicable. Le conseil d'administration peut soumettre l'exercice des warrants aux conditions qu'il détermine librement, y inclus des restrictions, si applicable, concernant la disposition des actions émises suivant l'exercice des warrants.»

3) Conformément aux dispositions précitées de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration, agissant par l'intermédiaire de son «IPO Committee», a décidé d'augmenter le capital social comme suit:

- Le 22 février 2000, le «IPO Committee» a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quinze millions de dollars des Etats-Unis (15.000.000,- USD) par l'émission de sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, et leur entière libération, ainsi que mentionné ci-après, par MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, SALOMON BROTHERS INTERNATIONAL LIMITED, UBS A.G., MERRILL LYNCH INTERNATIONAL, BEAR STERNS INTERNATIONAL LIMITED et COMMERZBANK Aktiengesellschaft.

Suite à cette augmentation, la société a reçu un montant de cent cinquante-sept millions soixante-seize mille sept cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis (157.076.774,- USD) et de quatre cent soixante millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatorze euros (460.285.914,- EUR) en contrepartie des sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions nouvellement émises, la différence entre la valeur nominale de telles actions et les montants payés étant versée à un compte de prime d'émission de la société.

- Le 22 février 2000, le «IPO Committee» a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-neuf mille trois cents dollars des Etats-Unis (49.300,- USD) par l'émission de vingt-quatre mille six cent cinquante (24.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, et d'accepter leur entière libération par CHASE MANHATTAN BANK.

- Le 28 février 2000, le «IPO Committee» a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (2.250.000,- USD) par l'émission de un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, et leur entière libération, ainsi que mentionné ci-après, par MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, SALOMON BROTHERS INTERNATIONAL LIMITED, UBS A.G., MERRILL LYNCH INTERNATIONAL, BEAR STERNS INTERNATIONAL LIMITED et COMMERZBANK Aktiengesellschaft.

Suite à cette augmentation, la société a reçu un montant de quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-quinze euros (92.491.875,- EUR) en contrepartie des un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) actions nouvellement émises, la différence entre la valeur nominale de telles actions et les montants payés étant versée à un compte de prime d'émission de la société.

- Le 28 février 2000, le «IPO Committee» a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de sept mille trois cent soixante-seize dollars des Etats-Unis (7.376,- USD) par l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-huit (3.688) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, et d'accepter leur entière libération par CHASE MANHATTAN BANK.

Chacune des huit millions six cent cinquante-trois mille trois cent trente-huit (8.653.338) actions nouvelles a été entièrement libérée par des paiements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

4) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-trois millions quatre cent trente-huit mille trois cent cinquante-six dollars des Etats-Unis (83.438.356,- USD) représenté par quarante et un millions sept cent dix-neuf mille cent soixante-dix-huit (41.719.178) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.»

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, les montants de EUR 552.777.789,- (460.285.914,- + 92.491.875,-) et USD 157.133.450,- (15.000.000,- + 142.076.774,- + 49.300,- + 7.376,-) sont évalués à 22.299.000.730, 4,- LUF resp. 7.073.705.680,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ 7.330.000,- EUR, soit 295.691.467,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui a requis le notaire instrumentant de documenter le présent acte en langue anglaise, le comparant a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise; le présent acte documenté en langue anglaise est suivi d'une traduction française, le texte anglais devant prévaloir en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Signé: L. Lazard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 32, case 8. – Reçu 292.915.492 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 mai 2000.

G. Lecuit.

(27982/220/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

### **CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 65.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 mai 2000.

G. Lecuit.

(27983/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

### **BROGUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 63.902.

### DISSOLUTION

#### *Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 28, case 9, que la société à responsabilité limitée BROGUI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2529 Howald, 25, rue des Scillas, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

E. Schlessler.

(27978/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

**CENTRE FIDUCIAIRE DU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-7441 Lintgen, 50, rue de la Bergerie.

R. C. Luxembourg B 56.921.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1999, ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1999, enregistrés à Mersch, le 19 mai 2000, vol. 125, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lintgen, le 19 mai 2000.

M. Dockendorf

Gérant

(27984/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.223.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 1999*

- La cooptation de FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Hélier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée;

- Les mandats de M. Jean Robert Bartolini, D.E.S.S., L-4687 Differdange; M. François Mesenburg, employé privé, L-6833 Biver et FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Hélier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, en tant qu'Administrateurs; ainsi que FIN-CONTROLE, avec siège social à Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Fait le 7 juin 1999.

Certifié sincère et conforme  
SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A

Société Anonyme Holding

Signature  
AdministrateurSignature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28173/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**CESAREE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.382.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 6.500.000,- est converti à EUR 990.918,61 puis augmenté par prélèvement sur la réserve libre pour le porter à EUR 991.900,-, représenté par 1.300 actions d'une valeur nominale de EUR 763,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à neuf cent nonante et un mille neuf cents Euros (EUR 991.900,-), représenté par mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale de sept cent soixante-trois Euros (EUR 763,-) chacune.»

*Pour la société*

CESAREE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27986/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R. C. Luxembourg B 32.665.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 10, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

L'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2000 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

Signature.

(27996/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**CHIYODA LIFE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 22.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHIYODA LIFE INVESTMENT  
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(27981/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

**COCKSPUR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.867.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1<sup>er</sup> juillet 1999*

- la cooptation de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- est nommé Administrateur supplémentaire Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme  
COCKSPUR HOLDING S.A.

Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27989/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 31.470.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(27991/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 31.470.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2000*

– Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

– L'assemblée a décidé de nommer un collège de commissaires, composé de:

- Monsieur Aloyse Scherer;

- La société SALUSTRO REYDEL S.A., représentée par Madame Nathalie Briers leur mandat étant fixé jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 15 mai 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société  
R. Lageirse  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27990/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 36.472.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(27992/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 36.472.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2000*

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Nicola Grauso, industriel, demeurant au 28, Via Scano à I-Cagliari, de Madame Olivia Grauso, conseiller fiscal, demeurant au 28, Via Scano à I-Cagliari et de Madame Armanda Piat, cadre, demeurant au 23, via San Just Enrico à I-Cagliari, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de ne pas continuer les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27993/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSACTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R. C. Luxembourg B 54.881.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, en date du 9 mai 2000*

1. L'assemblée nomme:

comme administrateur la société LINE FINANCE LTD, ayant son siège à Tortola, BVI,

comme administrateur la société LINCOLN GLOBAL VENTURES INC., ayant le siège à Tortola, BVI,

comme administrateur la société LEITZ CAPITAL INVESTMENTS CORP., ayant son siège à Tortola, BVI.

2. L'assemblée nomme commissaire aux comptes la société ARROW CONTINENTAL LIMITED, ayant son siège à Londerry, Northern Ireland.

3. Le siège social est transféré au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour la société.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2000, vol. 316, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(27994/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**COMPAGNIE DE QUALITE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 58.695.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

COMPAGNIE DE QUALITE S.A.  
Signature  
Administrateur

(27995/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 52.647.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 janvier 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> octobre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 41.250.000,- est converti à EUR 1.022.560,79, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à un million vingt-deux mille cinq cent soixante Euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 1.022.560,79), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale.»

*Pour la société*

COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(27997/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**MAGIA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.715.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Signature.

(28100/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.

**MARRONI FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.180.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil Général du 28 mars 2000*

- Mademoiselle Carole Caspari, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
MARRONI FINANCES S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(28101/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2000.